

RAPPORT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE 2021

LISTE DES CONTRATS OCTROYÉS EN 2021 COMPORTANT UNE DÉPENSE TOTALE DE PLUS DE 25 000 \$
AVEC UN MÊME CONTRACTANT.

CONTRAT	DESCRIPTION	COÛT TOTAL	TYPE DE CONTRAT	PRINCIPE DE ROTATION
Firme Raymond Chabot, Grant, Thornton	Mandat de vérificateur externe pour 2020-2021 et 2022	61 500\$	Appel d'offres sur invitation	
Arpo Groupe conseil	Services professionnels en ingénierie-surveillance des travaux lors de la réalisation des travaux de réfection de la route Saint-Georges	28 975\$	Gré à Gré	A,B,C et H
Les Entreprises PEC	Réfection de la route Saint-Georges et des Vieux-Ponts	629 550\$	Appel d'offres public	
Centre du camion JL	Achat camion 10 roues et équipements déneigement	350 098.88\$	Appel d'offres public	
Chaleur Automobile Itée	Achat d'une camionnette Chevrolet Silverado 1500	36 085 \$	Gré à Gré	I
Solution Infomédia	Amélioration wi Fii au camping de la plage Beaubassin	34 380.34\$	Appel d'offres sur invitation	
Tetra Tech QI inc.	Mise à niveau camping	25 710\$	Gré à gré	A,D
	Plans et devis réfection du chemin Thivierge	47 772.11\$	Appel d'offres sur invitation	

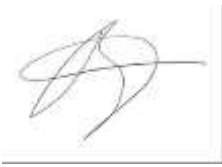
(Extrait du règlement R2021-748 concernant la gestion contractuelle)

9. Rotation – Principes La Ville favorise, si possible, la rotation parmi les fournisseurs potentiels, à l'égard des contrats qui peuvent être passés de gré à gré en vertu de l'article 8. La Municipalité, dans la prise de décision à cet égard, considère, notamment, les principes suivants :

- a) le degré d'expertise nécessaire;
- b) la qualité des travaux, services ou matériaux déjà dispensés ou livrés à la Ville;
- c) les délais inhérents à l'exécution des travaux, à la fourniture du matériel ou des matériaux ou à la dispense de services;
- d) la qualité des biens, services ou travaux recherchés;

- e) les modalités de livraison;
- f) les services d'entretien;
- g) l'expérience et la capacité financière requises;
- h) la compétitivité du prix, en tenant compte de l'ensemble des conditions du marché;
- i) le fait que le fournisseur ait un établissement sur le territoire de la ville;
- j) tout autre critère directement relié au marché.

Je confirme que le présent rapport représente la réalité et que les contrats de plus de 25 000\$ octroyés par la Ville de Bonaventure l'ont été en conformité avec le règlement R2021-748 concernant la gestion contractuelle et toutes les lois applicables.



François Bouchard
Directeur général et trésorier